

Comprendre le CPF (compte personnel formation) et accompagner les personnes TH

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Personnel encadrant en lien avec les travailleurs d'ESAT

Durée

1 jour

Organisme de formation

➔ MCEF

Date limite d'inscription

01/09/2020

Lieux & dates

➔ Groupe 1

STRASBOURG

Le 15 octobre 2020

Interlocuteur Opco Santé

INGRID BOUTTER

ingrid.boutter@unifaf.fr

03 83 57 63 27

Interlocuteur OF

Stéphane Mabon

stephane.mabon@orange.fr

Intervenant

➔ Stéphane Mabon

Contexte

Le compte personnel de formation (CPF/CPA), tout comme le conseil en évolution professionnelle (CEP), sont deux droits issus de la réforme du 5 mars 2014. Deux dispositifs qui ont vu leurs contours réglementaires retravaillés par la dernière réforme du 5 septembre 2018.

Pour les travailleurs handicapés en ESAT, le bénéfice du CPF n'a commencé qu'en 2017 grâce à la loi « Travail » du 8 août 2016. La volonté politique vise à placer le travailleur handicapé au cœur de son parcours professionnel.

UNIFAF – OPCO Santé Grand Est ainsi propose au personnel encadrant les travailleurs d'ESAT de se professionnaliser sur le CPF/CPA afin qu'il soit à même de promouvoir ce dispositif auprès des publics.

Objectifs

- ➔ Connaître le dispositif réglementaire du CPF pour les Travailleurs Handicapés
- ➔ Savoir créer un CPF et le consulter
- ➔ Connaître les formations éligibles au dispositif pour mieux accompagner
- ➔ Transmettre ces connaissances aux Travailleurs Handicapés de son établissement

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

- Replacer le CPF/CPA dans le contexte des réformes successives de la Formation Professionnelle Continue
- Date d'effectivité du CPF, passage d'une logique d'heures à une logique de monétarisation, les formations éligibles - RNCP et RSCH – les articulations du CPF avec les autres dispositifs de financement de la formation, la mise en oeuvre effective avec la désintermédiation du CPA/CPF RNCP – Répertoire National des Certifications Professionnelles -, RSCH – Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations.
- Appropriation du système d'information CPA/CPF et appréhension de l'étendue de ses fonctionnalités
- Savoir aller rechercher les formations éligibles au CPF, voire les référentiels de certification
- Présentation et appropriation d'une caisse à outils réalisée par le formateur
- Sitothèque au service de sa pratique professionnelle, glossaire des acronymes, etc... – pour être autonome ;
- L'orientation dans l'offre de formations éligibles et appropriées